

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA REDUCTION DES DECHETS MENAGERS

REFLEXIONS SUR LA REDUCTION DES DECHETS PLASTIQUES ET DECHETS VERTS

Vous lancez une consultation sur la réduction des déchets, une n^{ième} de plus. C'est curieux comme en France on est fort pour créer des commissions, payer des bureaux d'études, éditer des rapports, faire des constats etc... Ayant participé au Comité de Pilotage de la réduction des déchets du Grand Rodez, j'ai aussi observé la faible traduction pratique des discours.

Ayant plus de 25 ans d'expérience professionnelle dans le recyclage des plastiques, j'ai pu observer, dans notre pays, la régression plus que les progrès dans la réduction des déchets depuis le début des années 90. A part l'installation des containers jaunes et la création des déchetteries sur une grande partie du territoire qui ont donné l'apparence d'une prise en main de nos déchets, la réalité est tout autre.

Vous trouverez ci-dessous quelques réflexions argumentées.

Cas des emballages plastiques

Il existe de plus en plus d'emballages plastiques pourtant identifiés du code numérique et du code matière destinés au recyclage. Surcoût de gravure payé par le consommateur et emballage agrémenté le plus souvent aussi d'une taxe Ecoemballage payée encore par le consommateur. Cependant ces emballages sont refusés par le SICTOM d'Espalion, pourquoi ?

D'une manière générale il existe 2 cas possibles :

- Où le plastique considéré est recyclable et, dans ce cas, il doit être recyclé.
- Où le plastique n'est pas recyclable pour des raisons techniques ou économiques et, dans ce cas, il n'a pas lieu d'être et doit être interdit.

Que font nos élus locaux et nationaux sur le plan décisionnel ? Il est vrai que la gestion en "bon père de famille" est une pratique qui est devenue rare face à la politique de "com.". N'est ce pas Monsieur Papillon ? (Cf. Ecoemballage) et "réduisons nos déchets ça déborde" (Cf. ADEME et infos de collectivités locales etc.)

La politique de communication a le plus souvent pour cible le grand public en le stigmatisant dans son manque de collaboration. Depuis plusieurs années les citoyens se sont engagés à trier mais en contre partie, les taxes d'enlèvement d'O.M., elles, se sont envolées. Choix politique qui passe mal car le citoyen contribue gracieusement au tri en amont à condition que sa démarche ne soit pas encore entravée (voir les refus mentionnés plus haut). Certes, les consommateurs très engagés peuvent contribuer modestement par leurs achats peu emballés à réduire les déchets, mais il ne faut pas oublier que les politiques locaux et nationaux ainsi que les industriels ont la plus grande responsabilité dans cette situation. En fait le citoyen-consommateur subit plus qu'il ne peut agir, sa responsabilité est donc moindre. **Que fait le pouvoir politique (local et national) pour influencer le monde industriel ?**

Quelques exemples locaux:

Emballage de la faisselle aveyronnaise « la Ferme de Dihlac »

Ce produit est excellent et le producteur n'est absolument pas en cause car il subit l'offre du marché qui lui est proposée. L'emballage est parfaitement identifié et recyclable. Il s'agit d'un excellent polypropylène et d'un polystyrène, pourtant ils vont terminer leurs vies en décharge !

Barquettes de fraises

Sur le marché d'Espalion un producteur du Lot et Garonne propose des fraises de type Gariguettes en petite barquette plastique de 250g. Le volume de déchets pourrait être sans doute un peu réduit s'il existait des barquettes de 500g pour les consommateurs gourmands, mais selon ce producteur c'est une réglementation professionnelle qui lui impose ces petites barquettes. De toute façon, c'est là encore un excellent plastique polypropylène clairement identifié comme recyclable et propre qui plus est, qui est refusé au SICTOM d'Espalion.

Quand les déchets créent des déchets : les sacs jaunes

Il faut réduire ses déchets et dans l'Aveyron on n'hésite pas à emballer ses déchets ! Quelques élus auraient-ils de menus avantages de la part de fabricants de sacs à nous imposer cette formule curieuse qui complique le traitement des déchets et augmente le coût au final de la TEOM que payera le citoyen ?

Que d'énergies pétrolières gaspillées ? Et pour compenser tout ce gaspillage le monde politique oserait inciter à exploiter les gaz de schiste dans le Larzac !

Il est vrai que les municipalités et l'Etat ne sont pas trop gênés pour gaspiller (électricité, eau, fournitures de bureau* etc.) puisqu'au final c'est l'administré captif qui payera des impôts si nécessaire (plus facile que de trouver de nouveaux clients pour une entreprise privée).

Cas des déchets verts

Votre plan fait des estimations de déchets verts et autres. Savez vous que si tout le monde respectait la réglementation ceux-ci seraient en réalité plus importants ? En effet, de nombreux particuliers, entreprises du BTP, supermarchés, hôtels-restaurants et même municipalités incinèrent de manière sauvage : déchets verts ou autres. Des études américaines et de l'ADEME convergent pour déclarer qu'un tiers de la pollution aux dioxines et autres Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) provient de l'incinération sauvage. Cette pratique est pourtant interdite par le Code de l'Environnement (article L 541-2) et circulaire ministérielle du 18 nov. 2011.

Pourquoi tant de laxisme dans l'application de cette réglementation ? L'incinération sauvage rendrait-elle service pour réduire le volume des déchets à traiter ?

** Dans une déchetterie, j'ai observé des kg de papier provenant d'une municipalité qui auraient pu servir de papier de brouillon au verso, mais pour ça il faut avoir une culture de l'industrie privée. J'ai connue un groupe industriel leader mondial qui n'aurait pas gâché de cette manière. Cette pratique d'économie et de protection de l'environnement s'observe heureusement dans quelques entreprises aveyronnaises responsables.*

En conclusion

Comment accorder un crédit aux diverses publications et recommandations officielles face à un tel manque de bon sens, au laxisme dans l'application de la réglementation et au manque d'exemplarité de nos diverses administrations et collectivités ?

A l'heure où notre pays recherche des ressources financières via de nouvelles taxes ex : CSG etc. Comment les français peuvent-ils accepter les taxes d'Eco-emballages, les coûts de gravures d'emballages et les taxes d'enlèvement d'ordures ménagères (O.M.) qui ne servent pas au final à la collecte et au tri, origine de leurs existences.

Voilà pourquoi de nombreux français sont las des recommandations officielles dans la réduction des déchets.

Et encore on ne parle ici que des O.M. et des D.I.B. Mais qu'en est-il de la gestion des déchets dangereux ? Des tonnes d'amiante-ciment traînent discrètement et se fragmentent dans les champs de nos campagnes. Qu'en est-il de l'inventaire des couvertures de bâtiments agricoles où les couvertures en amiante et sans amiante sont mélangées. Qui dans 30 ou 40 ans saura reconnaître à bon compte ces différents produits ? Nos autorités sanitaires envisagent-elles un inventaire dès à présent ?

Bernard PETIT

*Ancien responsable R&D de l'industrie des plastiques
Expert Plastiques auprès du Réseau Environnement Santé
Membre de la commission Environnement CLCV Aveyron
Membre de CANOPEE*